

L'ajournement

donne une explication logique du raisonnement plutôt fragile et obscur du premier ministre parce que je le trouve tout à fait incompréhensible.

Finalement, comme bien d'autres Canadiens, je voudrais demander au premier ministre: «N'y a-t-il personne qui puisse faire preuve de leadership au Canada? Quelle est la position du premier ministre au sujet du référendum au Québec?» Monsieur l'Orateur, c'est à titre non pas de Québécois, mais de franco-ontarien né et élevé en Ontario que je pose la question. Ma famille est installée en Ontario depuis quatre ou cinq générations. Je crois en l'avenir de mon pays, le Canada. J'aimerais que mon premier ministre participe directement à la campagne référendaire parce que je pense que c'est l'existence même de mon pays qui est en jeu. Je lui ai demandé: «Participerez-vous à ce débat?». Il m'a répondu non.

● (2225)

Je lui demande s'il va se cacher la tête dans le sable comme une autruche, s'il va mystifier les Canadiens pour dire ensuite: «Vous voyez, j'ai gagné le référendum.» Va-t-il se vanter de cela après s'être défilé dans une situation où il ignorait ce qui allait arriver et où il est resté à l'écart? Va-t-il se targuer alors d'avoir sauvé la nation? Est-ce là le genre de premier ministre que nous allons subir, ou bien le secrétaire parlementaire va-t-il venir me dire ce soir que le premier ministre dira une fois pour toutes qu'il va voter non au référendum et qu'il va encourager tout le monde à voter non? Ou alors va-t-il patiner et se réfugier dans une position que personne n'a encore comprise? Aurait-il l'obligeance de bien vouloir mettre les points sur les i ce soir?

M. John Bosley (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu des entretiens avec le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), et ce soir encore il a répété ce qu'il a fait dans le passé, notamment au comité. Il commence par une question et finit par en poser une demi-douzaine. Je suis parfaitement disposé à lui faire parvenir d'autres renseignements si c'est cela qu'il veut, mais je crois que le mieux que nous ayons à faire est de traiter de la question qui nous a initialement été posée pour le débat d'ajournement, et à laquelle nous avons promis de donner suite; c'est-à-dire expliquer à la Chambre, comme nous l'avons fait au comité des prévisions budgétaires en général, la position qui nous a été communiquée par la Commission de la Fonction publique, laquelle a obtenu à ce sujet l'opinion de conseillers juridiques.

Une voix: C'est leur opinion.

M. Bosley: C'est aussi l'opinion du gouvernement, et c'est la position qu'il est peut-être nécessaire d'explicitier à l'intention du député.

Je crois que le député en a un exemplaire, mais je tiens, pour le compte-rendu, à vous en lire quelques passages qui permettront de tirer la chose au clair. La lettre dit en partie:

... la Commission en est venue à la conclusion suivante: la loi dans son libellé actuel permet aux fonctionnaires de participer à certaines activités référendaires sans enfreindre l'article 32.

Je ne vous lis pas la lettre en entier, mais seulement les mises en garde que voici:

... les fonctionnaires fédéraux doivent reconnaître qu'ils pourraient fort bien avoir à effectuer du travail au nom d'un parti, au cours de la campagne.

Le député n'ignore pas qu'il s'agit de l'article qui traite du travail exécuté au nom d'un parti.

Je poursuis:

... qu'ils pourraient fort bien avoir à effectuer du travail au nom d'un parti au cours de la campagne. Par conséquent, la Commission juge opportun de recommander aux fonctionnaires fédéraux d'être particulièrement vigilants et d'user de leur discrétion, de façon à ce que les activités qu'ils entreprennent ne les engagent pas à accorder leur appui à un parti ou à un autre.

En outre, la Commission doit également souligner que de façon générale, lorsque les fonctionnaires fédéraux prennent la décision de participer, et le cas échéant, lorsqu'ils décident de la nature de leur participation, ils ne doivent jamais oublier qu'ils sont tenus d'éviter de s'engager dans des activités qui pourraient nuire à leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions à la Fonction publique fédérale de façon efficace et au-dessus de tout soupçon.

Nous tenons également à le souligner. On peut lire ensuite:

Cette mise en garde devrait être particulièrement importante pour les hauts fonctionnaires, particulièrement ceux qui directement... aident le gouvernement à élaborer ses politiques.

Enfin, dans tous les cas, on recommande aux fonctionnaires de consulter leur sous-chef...

Je pense que cela est parfaitement clair et, à ma connaissance la Commission de la Fonction publique n'a pas adopté cette autre position à laquelle le député a fait allusion. S'il pouvait me fournir une preuve quelconque de son existence, je serais heureux d'en faire l'examen, mais il n'y en a pas d'autre à ma connaissance.

Les raisons pour lesquelles, à notre avis, les sociétés de la Couronne ne devraient pas verser de contributions financières à un côté ou l'autre de la campagne référendaire sont probablement plus faciles à comprendre, car ce sont les mêmes qui justifient la position catégorique que nous avons prise à propos des droits et des privilèges des hauts fonctionnaires, auxquels le député a fait allusion. Nous prétendons que la loi s'appliquant au comportement des particuliers n'interdit pas la participation aux activités relatives au référendum, à condition qu'elles ne dépassent pas certaines limites. Je prétends que l'on peut aussi dire que les sociétés de la Couronne fédérale, qui en un certain sens appartiennent à tous les Canadiens, se mettraient dans une position difficile si elles prenaient partie pour un côté ou l'autre.

On peut se demander quel devrait être le rôle du gouvernement fédéral dans cela...

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29).